

CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT DEMANDE INITIALE / RENOUELEMENT / MODIFICATION

PIECES JUSTIFICATIVES COMMUNES A TOUT DEMANDEUR

- ✓ Formulaire de déclaration préalable d'une activité ambulante, **signé obligatoirement par le demandeur**. (Ce formulaire n'est pas à fournir lors de l'immatriculation si l'imprimé P0 ou M0 est signé par le demandeur).
- ✓ Justificatif d'identité :
 - **Nationalité française** (domicile en France ou hors de France) : copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité, ou tout document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).
 - Pour les personnes sans domicile fixe déjà titulaires d'un livret de circulation avant le 29/01/17 : copie du livret de circulation en cours de validité avec la mention de l'adresse du centre communal ou inter-communal d'action sociale de sa commune de rattachement.
 - **Nationalité étrangère** :
 - Domicile en France :
 - Pour les ressortissants de l'EEE et de la Suisse : copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité.
 - Pour les autres ressortissants : copie de titre de séjour en cours de validité.
 - Domicile hors de France :
 - Possible uniquement pour les ressortissants de l'EEE et de la Suisse : copie de carte d'identité ou de passeport en cours de validité.
- ✓ Copie d'un justificatif de domicile : copie du bail ou copie de quittance de loyer ou du titre de propriété ou de facture EDF ou eau ou téléphone fixe (pas de facture de téléphone mobile, internet ou assurance).
 - Si le demandeur est hébergé : attestation d'hébergement avec copie de justificatif de domicile de l'hébergeur.
 - Si le demandeur est sans domicile fixe : attestation de domiciliation de l'organisme social.
- ✓ 1 photo d'identité récente en couleur.

PIECES JUSTIFICATIVES EN FONCTION DE LA SITUATION DU DEMANDEUR

- ✓ Pour un entrepreneur individuel ou un micro-entrepreneur ou une société commerciale :
 - Extrait (original) du Registre du Commerce à jour de moins de 3 mois ou à défaut, un extrait commandé sur le site Infogreffe sur lequel figure le sceau du Greffe du Tribunal de Commerce.
- ✓ Pour une association :
 - Certificat d'inscription délivré par l'INSEE.
 - Copie des statuts.

COUT DE LA REDEVANCE

30 euros par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCI DROME ou par espèces (merci de prévoir l'appoint).

ENVOI DU DOSSIER : Si le dossier est envoyé par courrier, celui-ci doit être en recommandé.